

\* \* **L'Allemagne et la Chine.**—Nous avons déjà parlé du différend qui s'est élevé entre l'Allemagne et la Chine à propos des réclamations faites au nom de l'Empereur Guillaume, par suite de l'assassinat de deux missionnaires catholiques, d'origine allemande sur le territoire chinois. L'occupation de Kiato-Tchan a été le premier acte de l'Allemagne contre la Chine. Non seulement cette puissance s'est emparée de la ville de Kiato-Tchan, mais d'un vaste territoire autour de cette place qu'elle entend, paraît-il, conserver à titre de garantie, contre le retour probable de semblables incidents. La diplomatie européenne s'est occupée de cette prise de possession, mais là, il n'y a pas eu cet ensemble, ni cet accord qui se sont produits en Turquie. L'Angleterre a semblé admettre les réclamations de Guillaume II et ses agissements à l'égard de la Chine, tandis que la Russie se tient sur une réserve prudente et que la France n'a point encore fait connaître la politique qu'elle entendait suivre. L'empereur Guillaume a profité de ce défaut d'entente pour envoyer dans l'Extrême Orient une flotte nombreuse, commandée par un prince de sa maison et il a, dit-on, déjà organisé dans le pays chinois, dont il s'est emparé, une administration allemande, percevant les impôts et les droits de douanes en son propre nom. Cette conquête déguisée deviendra certainement une cause pour l'Allemagne, d'ennuis et de justes réclamations de la part des autres puissances européennes qui ne peuvent consentir sans compensation au démembrement de l'empire chinois.

\* \* \*  
\* \* **La politique en France.**—L'émotion qui s'était produite à propos de l'affaire Dreyfus, en France, paraît aujourd'hui un peu calmée. Le gouvernement a, en effet, déclaré nettement, tant à la Chambre des Députés qu'au Sénat, qu'il n'y avait pas d'affaire Dreyfus et qu'il ne pouvait y en avoir ; que le jugement prononcé contre Dreyfus ne pouvait être révisé, attendu qu'il n'est apporté aucune preuve, ni aucun fait nouveau susceptibles d'infirmer la décision du premier tribunal. De plus, le ministre de la guerre a donné sa parole, "comme soldat et comme chef de l'armée," que dans son âme et conscience Dreyfus avait été justement condamné.

Cette fermeté et cette netteté d'affirmation ont été approuvées par le Sénat presque à l'unanimité, et à la Chambre des Députés par un nombre de voix considérable, 487 contre 18. L'enquête n'en continue pas moins sur les lettres dont le comte Esterhazy, dit-on, est l'auteur, et sur les faits qui s'y rattachent et tombent sous le coup de l'autorité militaire. S'il y a eu, autour de cette affaire, tant de bruits et de passions, la faute en revient surtout au système dangereux de la presse française, qui, dans cette circonstance, a surexcité une curiosité malsaine au plus haut degré, et lui a servi les plus tristes racontars que puisse inventer un reportage effréné.

Cette campagne antipatriotique a été menée, paraît-il, par des syndicats juifs organisés avec une habileté inouïe, semant partout le doute sur l'honneur de l'armée, et jetant le trouble dans les esprits.

VERAX.